

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Mélanie Maltais**

<https://www.cadre21.org/membres/e5f0ecd42fce69a7e0177f7d>

Date d'obtention : 2023-09-12 18:11:31

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode réduit les délais de traitements. C'est un moyen rapide et efficace d'intervenir rapidement auprès des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Un accompagnement rapide  
Connaitre les étapes et procédures à suivre

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La confidentialité et la procédure à suivre auprès des différents acteurs.